

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Mer, Littoral et Environnement marin
Bureau des Marins et Usages de la mer
61, route du Vallon
BP 227
76203 DIEPPE CEDEX

A l'attention de _____

Port-en-Bessin, le 15/05/2024

Objet : Avis sur l'ouverture à la pêche de la zone de production 76-M1 Etretat le Tréport

V/Réf : Votre courriel en date du 12/04/2024 et sa pièce jointe

N/Réf : Archivage Alfresco et Archimer Avis 24-034

Affaire suivie par Julien NORMAND/LER-N/Port-en-Bessin

Madame,

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Normandie Mer-du-Nord a souhaité solliciter auprès de la DDTM76 l'instruction de sa demande portant sur l'autorisation d'exploitation de la zone de production 76-01 Etretat-Le Tréport classée zone à éclipse par Arrêté Préfectoral du 12/09/2022. L'ensemble des zones à éclipses identifiées est listé dans un article spécifique de l'arrêté préfectoral de classement, avec la mention « exploitation soumise à autorisation préalable et sous conditions particulières ». Les modalités de classement et de suivi sanitaire mises en œuvre pour ce type de zones sont définies par l'instruction technique DGAL/SDSSA/2016-883. Elle définit également le périmètre de l'expertise d'Ifremer.

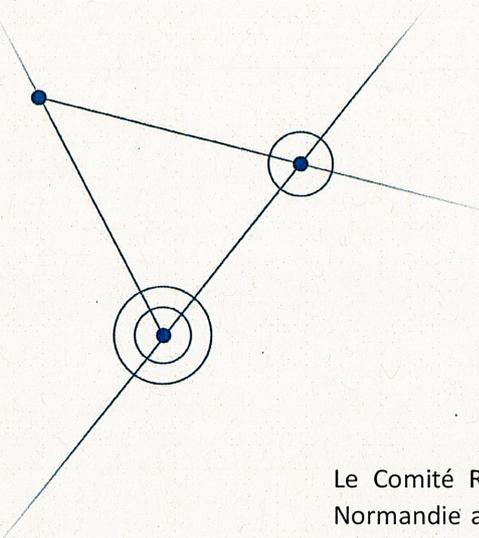
Dans votre courriel en date du 12 avril 2024, vous nous interrogez sur les modalités du suivi sanitaire à mettre en œuvre par les organisations professionnelles en vue d'établir le classement avant ouverture. L'instruction technique DGAL/SDSSA/2016-883 prévoit qu'une prospection préalable, à laquelle il convient d'associer Ifremer, doit être menée, afin de définir la stratégie d'échantillonnage destinée à assurer le suivi de la zone de production. Les éléments issus de cette prospection et toute autre information disponible permettant la cartographie du gisement doivent être fournis préalablement à Ifremer afin qu'il exerce son expertise et définisse le point de suivi dont la qualité sanitaire sera la plus représentative possible de celle du gisement.

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Port-en-Bessin
Avenue du Général de Gaulle BP32
14520 Port-en-Bessin
France
+33 (0)2 31 51 56 00

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr



Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Normandie a organisé une campagne de prospection au cours du mois d'avril 2024. Cette campagne a mis en évidence que les moules étaient principalement localisées sur la partie nord de la zone classée (Figure 1), à moins de 3 milles nautiques au large du trait de côte situé entre Dieppe et Petit-Caux. Des moules ont également été détectées à l'extrême nord de la zone 76-01, au large du Tréport, à l'endroit où la ressource était, en 2023, la plus abondante.

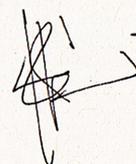
Le déplacement de la ressource vers le sud, en 2024, impose donc de modifier la stratégie de surveillance de la zone. Les éléments issus de la campagne de prospection et les échanges avec le CRPMEM indiquent en effet que l'activité de pêche va se déplacer majoritairement sur ces nouvelles zones, et s'effectuer en dehors du lieu surfacique « Criel » au sein duquel s'effectuaient les prélèvements en 2023.

L'Ifremer rend donc un avis favorable à l'ouverture de la zone 76-01, sous réserve que la surveillance s'effectue sur un nouveau lieu surfacique « Petit-Caux », dont les coordonnées sont indiquées dans le Tableau 1 et qui est également représenté sur la Figure 2. L'institut rappelle toutefois :

- que 4 analyses restent à produire, et que ces prélèvements devront intervenir à au moins une semaine d'intervalle ;
- qu'il est important que chaque prélèvement réalisé dans le cadre des suivis soit associé à des coordonnées géographiques les plus précises possibles.

Nous vous invitons à répondre à un questionnaire de satisfaction accessible via le lien suivant : <https://forms.ifremer.fr/qualite-ifremer/expertise-et-avis> et vous en remercions par avance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Pour le Président-Directeur Général et par délégation,
Xavier HARLAY
Directeur du Centre Ifremer Manche-Mer du Nord

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Port-en-Bessin
Avenue du Général de Gaulle BP32
14520 Port-en-Bessin
France
+33 (0)2 31 51 56 00

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

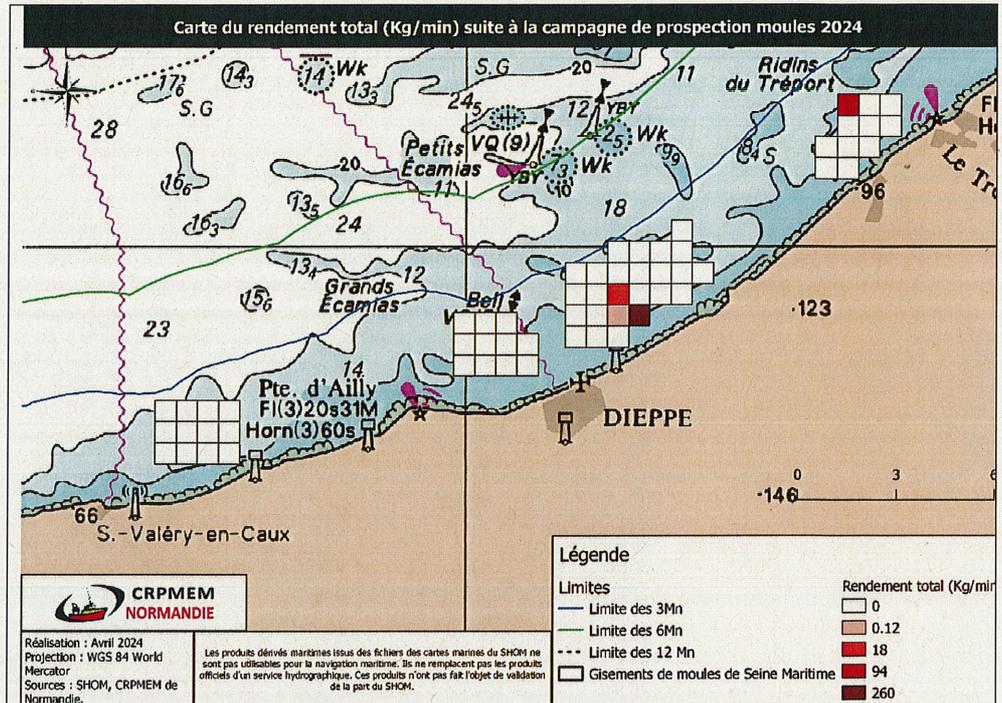


Figure 1 : Résultats des prospections menées sur la zone de production 76.01 Etretat-Le Tréport en 2024 par le CRPME Normandie.

Tableau 1 : Coordonnées du lieu surfacique « Petit-Caux »

Description	Latitude	Longitude
Coordonnées des extrémités du lieu surfacique Petit-Caux, Nord-Est	50.011885°	1.150406°
Coordonnées des extrémités du lieu surfacique Petit-Caux, Sud-Est	49.965253°	1.167663°
Coordonnées des extrémités du lieu surfacique Petit-Caux, Nord-Ouest	49.983906°	1.080140°
Coordonnées des extrémités du lieu surfacique Petit-Caux, Sud-Ouest	49.938192°	1.091235°

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
 Etablissement public à caractère industriel et commercial

Station de Port-en-Bessin
 Avenue du Général de Gaulle BP32
 14520 Port-en-Bessin
 France
 +33 (0)2 31 51 56 00

Siège Social
 1625 route de Sainte-Anne
 CS 10070
 29280 Plouzané
 France
 R.C.S. Brest B 330 715 368
 APE 7219Z
 SIRET 330 715 368 00032
 TVA FR 46 330 715 368
 +33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

Station de Port-en-Bessin
Avenue du Général de Gaulle BP32
14520 Port-en-Bessin
France
+33 (0)2 31 51 56 00

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

**Institut Français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

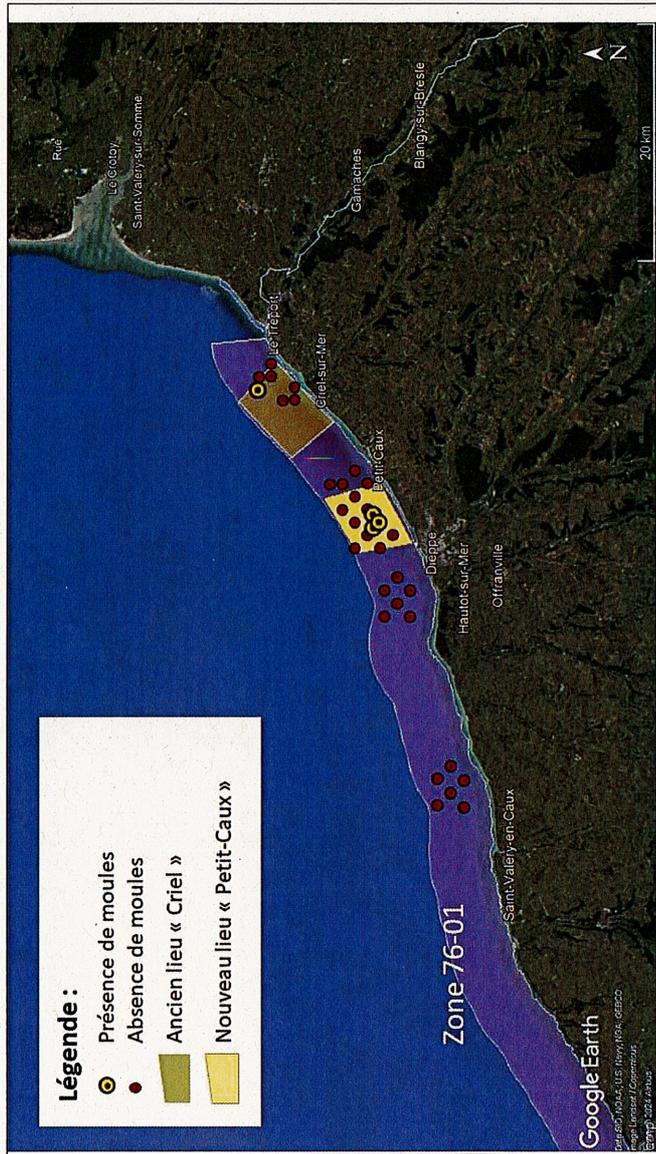


Figure 2 : Plan de situation indiquant la localisation des points échantillonnés lors de la campagne de prospection 2024 organisée par le CRPMEM, et l'éventuelle présence de moules sur ceux-ci. Le lieu « Criel » sur lequel s'effectuait la surveillance en 2023 est figuré par le polygone gris, le lieu « Petit Caux » sur lequel la surveillance devra s'effectuer en 2024 est figuré par le polygone jaune vif.